

Maisons-Alfort, le 05/06/2023

**Conclusions de l'évaluation
relatives à une demande de mise à disposition sur le marché
pour la famille de produits biocides PRIMER/STAIN TIP
à base d'IPBC, de perméthrine et de tébuconazole
de la société Lanxess Deutschland GmbH**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides PRIMER /STAIN TIP de la société Lanxess Deutschland GmbH dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille PRIMER/STAIN TIP à base de 0,5% d'IPBC¹, de 0,06% de perméthrine² et de 0,2% de tébuconazole³ sont des types de produits 8⁴ destinés au traitement du bois. La famille de produits biocides est un liquide prêt à l'emploi utilisé contre les champignons et les insectes à larves xylophages à appliquer par brosse/pinceau, pulvérisation et par trempage manuel ou automatique pour un traitement préventif du bois de classe d'usage 2 et 3 par des utilisateurs professionnels, non professionnels et industriels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par l'Allemagne, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁵.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n° 528/2012.

¹ Directive 2008/79/CE de la Commission du 28 juillet 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'IPBC en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

² Règlement d'exécution (UE) No 1090/2014 de la Commission du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18.

³ Directive 2008/86/CE de la Commission du 5 septembre 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du tébuconazole en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

⁴ TP8 : Produits de protection du bois.

⁵ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille PRIMER/STAIN TIP ont été évalués par l'Allemagne. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé des caractéristiques des produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays. Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁶.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités allemandes et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits PRIMER/STAIN TIP ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits biocides PRIMER/STAIN TIP est efficace contre les champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse), les champignons responsables du bleuissement en service et les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*) dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthrinoïdes comme la perméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature scientifique s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la perméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

De même, aucune donnée n'a été trouvée à ce jour dans la littérature scientifique s'agissant de phénomène de résistance aux substances actives tébuconazole et IPBC chez les organismes cibles.

Néanmoins en cas de diminution significative d'efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Le co-formulant, hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques, contenu dans les produits de la famille PRIMER/STAIN TIP a été identifié comme substance préoccupante pour la santé humaine.

⁶ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions liées à l'utilisation de la famille de produits PRIMER/STAIN TIP pour les usages revendiqués, est inférieure aux l'AELs⁷ des substances et les indices de risque considérant l'exposition cumulée à ces substances actives sont inférieurs à 1, pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits PRIMER/STAIN TIP, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives uniquement. Aucune substance préoccupante n'a été identifiée pour l'environnement. Les conclusions de l'évaluation sont fondées sur l'additivité des risques des substances concernées et concernent les Meta-RCP 1, 2 et 3.

Pour l'application *in situ* par pinceau/rouleau sur des bois en classe d'usage 2 et 3, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de référence de toxicité pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si les mesures de gestion des risques suivantes sont appliquées :

- *Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.*
- *Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.*

Pour l'application en milieu industriel et par des professionnels par trempage manuel, trempage automatique ou pulvérisation en système clos sur des bois en classe d'usage 2 et 3, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de référence de toxicité pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ainsi ces usages sont conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits PRIMER/STAIN TIP est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

⁷ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits PRIMER/STAIN TIP :

Meta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1, 2, 3	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)	<u>Résineux</u> : 160 ml/m ² , 130 g/m ² <u>Feuillus</u> : 225 ml/m ² , 180 g/m ²	Application par rouleau/pinceau Traitement préventif du bois de classe d'usage 2 et 3 (Résineux et feuillus) Professionnel et non-professionnel	Conforme
			Application trempage automatique Traitement préventif du bois de classe d'usage 2 et 3 (Résineux et feuillus) Professionnel et industriel	Conforme
	Champignons responsables du bleuissement en service Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)	<u>Résineux</u> : 160 ml/m ² , 130 g/m ² <u>Feuillus</u> : 225 ml/m ² , 180 g/m ²	Application trempage manuel Traitement préventif du bois de classe d'usage 2 et 3 (Résineux et feuillus) Professionnel et industriel	Conforme
			Application par pulvérisation (systèmes fermés) Traitement préventif du bois de classe d'usage 2 et 3 (Résineux et feuillus) Professionnel et industriel	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,
la directrice adjointe,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	PRIMER/STAIN TIP
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP 8
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Lanxess Deutschland GmbH
	Adresse	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
Numéro de demande	BC-PG023910-47	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle en simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products CHEMPARK, Building Q18 51369 Leverkusen, Allemagne

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Tébuconazole
Nom du fabricant	Bayer Corp., Agriculture Division
Adresse du fabricant	P.O. Box 4913 Hawthorn Road MO 64120-0013 Kansas City Etats-Unis
Emplacement des sites de fabrication	Hawthorn Road MO 64120-0013 Kansas City Etats-Unis

Anses – n° BC-PG023910-47
PRIMER /STAIN TIP

Substance active	Tébuconazole
Nom du fabricant	Jiangsu Sword Agrochemicals Co., Ltd.
Adresse du fabricant	1008, East Guanhua Road Postal Code: 224700, Jiangsu, Jianhu County Chine
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sword Agrochemicals Co., Ltd. Binhai Economic Development Zone, Coastal Industrial Park, Binhai County, Jiangsu, P.C. 224500 Chine

Substance active	IPBC
Nom du fabricant	Shanghai Hui Long Chemicals Co., Ltd.
Adresse du fabricant	ZIP: 201815 Dengta Jiazhu Rd. Jiading – district Shanghai Chine
Emplacement des sites de fabrication	ZIP: 201815 Dengta Jiazhu Rd. Jiading – district Shanghai Chine

Substance active	IPBC	
Nom du fabricant	Troy Chemical Europe BV	
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12-E NL 3145 XN Maassluis Pays-Bas	
Emplacement des sites de fabrication	Troy Rheinland GmbH Industriepark 23 D 56593 Horhausen Allemagne	Troy Corporation One Avenue L Newark 07105 New Jersey Etats-Unis

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Bayer Environmental Science SAS
Adresse du fabricant	F-69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited Plot # 306/3 II Phase, GIDC Vapi – 396 195 Gujarat Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Tébuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5	0,5
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06	0,06

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Co-formulant			85,71	88,6

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	1
----------------	---

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Tébuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5	0,5
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06	0,06
hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Co-formulant			86,39	88,05

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Asp 1, Danger par aspiration, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique – Catégorie 1
Mentions de danger	H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche NE PAS faire vomir. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH208 : Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 - Rouleau/Pinceau – Professionnels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement en service Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus

Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau Application superficielle / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 2-3 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Garder les enfants ou les animaux domestiques à distance des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Mettre en place une ventilation adéquate (ventilation industrielle ou ventilation transversale en maintenant les fenêtres et les portes ouvertes afin d'assurer un taux de renouvellement d'air d'au moins 5/h).
 - Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), lors de l'application du produit à la brosse et au rouleau et lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
 - Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau, ou de cours d'eau.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Rouleau/Pinceau – Non professionnels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement en service Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau Application superficielle / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 2-3 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boîte en HDPE d'un volume allant jusqu'à 5 L.

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser seulement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Garder les enfants et les animaux de compagnie à distance des surfaces traitées.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau, ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Trempage automatique – Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement en service Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)

Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Trempage automatisé
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors de l'application du produit par trempage automatique et lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Trempage manuel – Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement en service Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034 (matériau à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), pour une application manuelle du produit par trempage.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Pulvérisation (systèmes fermés) - Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement en service Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Pulvérisation en systèmes clos (déluge)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boîte en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
- Le produit ne peut être utilisé que dans des tunnels de pulvérisation comportant un transport automatisé du bois fraîchement traité avec un empilage automatisé ou dans un séchoir afin d'éviter le contact manuel avec le bois fraîchement traité.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034 (matériau à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), pour une

- application par pulvérisation en systèmes clos (déluge).
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité. La couche de finition finale doit être appliquée directement après séchage de la couche primaire. Dans des conditions normales un temps de séchage d'au moins 24 heures doit être respecté après l'application de la couche de finition.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Garder les chats à distance des surfaces traitées à cause de leur sensibilité élevée à la toxicité de la perméthrine.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir.
- En cas de symptômes: Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Le produit doit être stocké dans un endroit sec, frais et à une température ne dépassant pas 40°C.
- Durée de conservation : 24 mois dans des récipients en fer blanc et 12 mois dans des récipients en PEHD.

6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Preventol Primer TIP				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Tébuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06
-	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Co-formulant	-	-	86,55

Nom commercial	Preventol Primer TIP 2				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Tébuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06
-	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Co-formulant	-	-	88,05

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	2
-----------------------	---

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 08
----------------------------	-------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Tébuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5	0,5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3- (2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarbo xylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06	0,06
hydrocarbures, C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Co-formulant			85,81	86,1

2.2. Types de formulations

Liquide prêt a l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Asp 1, Danger par aspiration, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique – Catégorie 1
Mentions de danger	H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/Aérosols. P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche NE PAS faire vomir. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH208 : Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 - Rouleau/Pinceau – Professionnels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau Application superficielle / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 2-3 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Garder les enfants ou les animaux domestiques à distance des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Mettre en place une ventilation adéquate (ventilation industrielle ou ventilation transversale en maintenant les fenêtres et les portes ouvertes afin d'assurer un taux de renouvellement d'air d'au moins 5/h).
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors d'une application à la brosse et au rouleau et lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Rouleau/Pinceau – Non professionnels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau Application superficielle / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 2-3 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 5 L.

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Garder les enfants ou les animaux domestiques à distance des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Trempage automatique – Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage automatisé
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
 - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
 - Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
 - Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
 - Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
 - Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors d'une application par trempage automatique et lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Trempage manuel – Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur

le produit) et une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034, pour une application par trempage manuel.

- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
 Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Pulvérisation (systèmes fermés) - Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation en systèmes clos (déluge)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.

- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
- Le produit ne peut être utilisé que dans des tunnels de pulvérisation comportant un transport automatisé du bois fraîchement traité avec un empilage automatisé ou dans un séchoir afin d'éviter le contact manuel avec le bois fraîchement traité.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ainsi qu'une combinaison de protection de catégorie III type 6 (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), lors de l'application du produit par pulvérisation en systèmes clos (déluge).
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034, pour une application par pulvérisation en systèmes clos (déluge).
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité. La couche de finition finale doit être appliquée directement après séchage de la couche primaire. Dans des conditions normales un temps de séchage d'au moins 24 heures doit être respecté après l'application de la couche de finition.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Garder les chats à distance des surfaces traitées à cause de leur sensibilité élevée à la toxicité de la perméthrine.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir.
- En cas de symptômes: Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Le produit doit être stocké dans un endroit sec, frais et à une température ne dépassant pas 40°C.
- Durée de conservation : 24 mois dans des récipients en fer blanc et 12 mois dans des récipients en PEHD.

6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Primer TIP A				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Tébuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Co-formulant (substance préoccupante)			85,9

Nom commercial	Primer TIP A-2				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Tébuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Co-formulant (substance préoccupante)			85,92

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	3
----------------	---

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 08
---------------------	-------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Tebuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5	0,5
Permethrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06	0,06
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Co-formulant (substance préoccupante)			85,71	88,6

2.2. Types de formulations

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Asp 1, Danger par aspiration, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique – Catégorie 1
Mentions de danger	H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche NE PAS faire vomir. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH208 : Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 - Rouleau/Pinceau – Professionnels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau Application superficielle / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 2-3 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Garder les enfants ou les animaux domestiques à distance des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Mettre en place une ventilation adéquate (ventilation industrielle ou ventilation transversale en maintenant les fenêtres et les portes ouvertes afin d'assurer un taux de renouvellement d'air d'au moins 5/h).
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors d'une application à la brosse et au rouleau et lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Rouleau/Pinceau – Non professionnels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau Application superficielle / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 2-3 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boîte en HDPE d'un volume allant jusqu'à 5 L.

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Garder les enfants ou les animaux domestiques à distance des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Trempage automatique – Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage automatisé
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-	L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
-	Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
-	Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
-	Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
-	Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
-	Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors d'une application par trempage automatique et lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
	Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Trempage manuel – Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.
--	--

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034, pour une application par trempage manuel.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Pulvérisation (systèmes fermés) - Professionnels & Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Champignons responsables du bleuissement Insectes à larves xylophages (<i>Hylotrupes bajulus</i>)

Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation en systèmes clos (déluge)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Feuillus: 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Utilisateurs industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
- Le produit ne peut être utilisé que dans des tunnels de pulvérisation comportant un transport automatisé du bois fraîchement traité avec un empilage automatisé ou dans un séchoir afin d'éviter le contact manuel avec le bois fraîchement traité.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034, pour une application par pulvérisation en systèmes clos (déluge).
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
 Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité. La couche de finition finale doit être appliquée directement après séchage de la couche primaire. Dans des conditions normales un temps de séchage d'au moins 24 heures doit être respecté après l'application de la couche de finition.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Garder les chats à distance des surfaces traitées à cause de leur sensibilité élevée à la toxicité de la perméthrine.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir.
- En cas de symptômes: Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Le produit doit être stocké dans un endroit sec, frais et à une température ne dépassant pas 40°C.
- Durée de conservation : 24 mois dans des récipients en fer blanc et 12 mois dans des récipients en PEHD.

6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Primer TIP-P				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Tébuconazole	(RS)-1-p-chlorophenyl-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06
	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Co-formulant (substance préoccupante)			88,6